

RENTREZ DANS UNE DÉMARCHE DE STRUCTURATION

LE COMITÉ 35 BASKETBALL ET LE DÉPARTEMENT S'ASSOCIENT POUR ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE D'UN PROJET POUR CHAQUE CLUB QUI LE SOUHAITE.

SANS PRENDRE PART AUX CHOIX FORMULÉS DANS VOTRE PROJET, NOUS POURRONS INFORMER, RENSEIGNER, GUIDER LA DÉMARCHE, EN QUELQUE SORTE ÊTRE LE MAÎTRE D'ŒUVRE DE LA CONSTITUTION DU PROJET ÉLABORÉ PAR LES MEMBRES.

Qu'est ce qu'un projet associatif?

Le projet de développement associatif est un outil précieux pour tous ceux qui souhaitent aller de l'avant et qui œuvrent pour assurer la pérennité de leur club et de leur sport.

Il faut savoir mobiliser les acteurs dans leurs compétences propres et dans leurs relations mutuelles.

Le véritable problème est qu'il n'existe pas de modèles, mais plutôt des méthodes susceptibles de faire vivre le projet et de lui donner un sens par la confrontation des points de vue, des idées et des souhaits.

Pour toutes demandes
d'accompagnement

Contact et renseignements :

aideauxclubs.basket35@orange.fr

Rozenn SAVIN - 06 75 40 99 87
Julien DEMEURE - 06 20 54 38 39



LES ETAPES D'UN PROJET ASSOCIATIF

ETAPE 1 : DÉFINIR UN GROUPE DE TRAVAIL

Travaillez à plusieurs avec la création d'un comité de pilotage : formaliser un projet offre l'occasion d'une concertation au sein de votre structure. Sa réussite dépend essentiellement de vous et de votre capacité à mutualiser vos ressources humaines.

ETAPE 2 : L'ÉTAT DES LIEUX

Il s'agit de la base de votre projet associatif. L'objectivité est le maître mot de cette étape. Votre développement part de l'existant, de votre structure, de l'environnement dans lequel elle se situe (interne/externe).

ETAPE 3 : DIAGNOSTIC

Il est ici important d'analyser de façon critique l'état des lieux de vos forces (à consolider), de vos faiblesses (à améliorer). Il s'agit d'expliquer les constats de l'étape 2, de rechercher les causes de la situation actuelle. Un bon équilibre des parties forces et faiblesses est important pour ne pas être seulement dans des actions de développement qui s'attachent à résoudre les problèmes.

ETAPE 4 : DÉFINIR LES OBJECTIFS

Il s'agit de faire des choix en fonction de l'analyse découlant de l'état des lieux : priorisation des objectifs (généraux, opérationnels...) Il faut aller du général au plus précis dans cette définition des objectifs, cela sera déterminant notamment pour l'évaluation. Cette étape est décisive car elle va concrètement déterminer et orienter le contenu du plan d'actions. Chaque objectif doit être évaluable et positionné dans le temps. Il faut des objectifs ambitieux mais surtout réaliste par rapport à votre structure. Un lien important doit exister entre ces objectifs et l'analyse de l'état des lieux.

ETAPE 5 : FORMALISATION DU PLAN D'ACTIONS

Cette étape consiste à décliner chaque objectif sous forme d'actions concrètes qui viseront à structurer l'organisation sportive et développer la pratique sportive. La planification des actions consiste à définir les priorités d'actions, d'articuler les actions de manière logique et chronologique, de répartir les tâches selon les compétences de l'équipe de bénévoles, de fixer des échéanciers réalistes et précis. Des fiches actions précises pourront compléter votre projet associatif.

ETAPE 6 : EVALUATION ET ADAPTATION

Il est important de définir des critères et des indicateurs qui permettront d'évaluer la réalisation des actions mais aussi des objectifs fixés : ces critères peuvent être utilisés chaque année pour présenter le bilan mais aussi cela sera une base de travail pour des adaptations lors des prochaines années.

